

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD SUSTAINABLE EURO CREDIT**

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0010751008 - Lazard Sustainable Euro Credit

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML Euro Corporate Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

**Politique d'investissement** : La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion du risque de taux et du risque de crédit en investissant sur des obligations et des titres de créance négociables libellés en euro, à taux fixes, variables ou indexés. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est de 0 à 8.

Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Le portefeuille est composé :

- d'obligations et titres de créance négociables libellés en euro notés dans la catégorie investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. Ces obligations pourront être de tout rang et de toute forme. Les obligations spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield, sont autorisés dans la limite de 30% de l'actif net. Les obligations non notées par une agence de notation sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif net ;
  - à hauteur de 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles ;
  - d'obligations et titres de créances négociables libellés en Euro émis et/ou garantis par des Etats membres de l'Union Européenne ;
  - à hauteur de 30% maximum de l'actif net en titres subordonnés ;
  - à hauteur de 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) ;
  - à hauteur de 10% maximum de l'actif net en OPCVM ou FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français ;
- L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA qui ne peuvent eux-mêmes investir plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'Euro ainsi que l'exposition au risque de change doivent respectivement rester accessoirs.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères

extra-financiers. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à partir d'un modèle propriétaire partagé par les équipes actions et obligataires. Les analystes-gérants responsables sectoriels établissent ainsi une note ESG interne entre 1 et 5 (5 étant la meilleure note) pour chaque entreprise fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :

- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie Investment Grade,
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Processus de sélection ISR: l'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes d'un indice composite constitué à 85% du ICE BofAML Euro Corporate Index et à 15% du ICE BofAML BB-B Euro High Yield Non-financial Fixed Floating Rate.

Afin de couvrir la plus large part des sociétés de l'univers, il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournie par notre partenaire de notations extra-financières.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le Fonds peut utiliser des futures sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des options sur taux, du change à terme et des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 20% maximum de l'actif net), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir, exposer ou arbitrer le portefeuille au risque de taux et de crédit. Les dérivés de change seront utilisés uniquement en couverture. Le FCP pourra investir à hauteur de 100% maximum de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés.

**Affectation des sommes distribuables :**

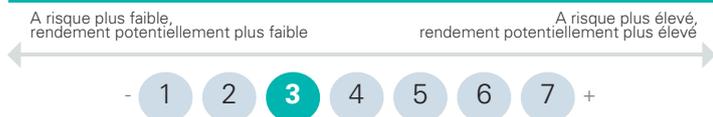
Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation  
Cet OPC est éligible au PEA.

**Durée de placement recommandée** : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

**Faculté de rachat** : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition diversifiée au risque de taux, de change et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit** : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés** : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	2,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,52%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

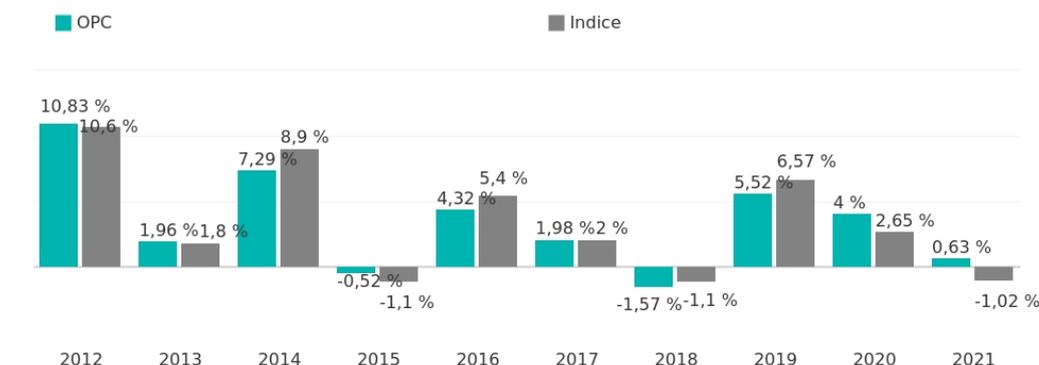
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Jusqu'au 29/11/2019 : ICE BofAML Euro Non Financial (EN00)

à compter du 02/12/2019 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 13/05/2009

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :** ICE BofAML Euro Corporate Index  
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **21/04/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.